

La CIMR franchit à la hausse 5% dans CMT

La Caisse interprofessionnelle marocaine de retraites (CIMR), a déclaré le 2 juillet 2014 avoir acquis sur le marché des blocs le 1er juillet 2014, 5.000 actions de la Compagnie minière de Touissit (CMT), au cours unitaire de 1.450 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société. Suite à cette transaction, la CIMR détient 85.267 actions CMT, soit 5,16% du capital société. Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, la CIMR envisage de poursuivre ses achats sur la valeur CMT. Cliquez ici pour lire l'article depuis sa source.